



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MEUSE

CABINET  
Service de la communication interministérielle  
pref-communication@meuse.gouv.fr

Bar-le-Duc, le 8 novembre 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES LES 10 ET 17 DÉCEMBRE 2017 DANS LA COMMUNE DE DOMBASLE EN ARGONNE

#### DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

---

Le conseil municipal étant devenu incomplet, des élections municipales partielles auront lieu les 10 et 17 décembre 2017 dans la commune de Dombasle en Argonne, en vue de compléter l'effectif du conseil municipal.

Les prises de candidatures se dérouleront à la préfecture de la Meuse, 40 rue du Bourg :

- à partir du mardi 14 novembre 2017 jusqu'au mercredi 22 novembre 2017, de 9h00 à 12h00 (en libre accueil) et de 14h00 à 17h00 (sur rendez-vous) ;
- et le jeudi 23 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (en libre accueil la journée).

Les prises de rendez-vous peuvent être effectuées au 03.29.77.56.33 ou 03.29.77.56.36.

En cas de second tour éventuel, les candidatures seront reçues **les lundi 11 décembre 2017 en libre accueil (9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00) et mardi 12 décembre 2017 en libre accueil également, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**

Les candidatures doivent être déposées par les candidats ou par un mandataire désigné par eux.

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, télécopie ou messagerie électronique n'est accepté.

#### Documents à fournir :

L'ensemble des informations nécessaires et des formulaires à compléter en vue de la constitution et du dépôt des candidatures est disponible sur le site internet de la préfecture de la Meuse ([www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) – rubriques « politiques publiques » puis « élections » / « élections municipales partielles - Communes de moins de 1 000 habitants »).